

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2026

Présents : Edouard Meunier, Raymond Combaz, , Carole Fontaine, Sylvie Duc, Juliette Derimay, Guillaume Bedhet, Romain de St Jores, Didier Maccarinelli, Elisabeth Bordet

Président : Edouard Meunier

Excusés : Stéphanie Mansord, Jacqueline Bieth, Nicolas Albrieux, Jean-Louis Joly représenté par Sylvie Duc, Karine Bouvier-Bangillon représentée par Guillaume Bedhet, Sandra Lepoint

Secrétaire : Carole Fontaine

Le PV du conseil du 10 décembre 2026 est adopté à l'unanimité.

Régularisation comptable de la cession du bâtiment Tivoly

Edouard Meunier explique les raisons qui ont poussé la commune à organiser ce conseil municipal non prévu initialement, la délibération proposée devant être impérativement prise avant le 21 janvier 2026.

La vente du bâtiment Tivoly ayant eu lieu en 2025, il apparaît à la clôture des comptes 2025 que le bâtiment Tivoly, érigé en 1980, n'avait jamais été amorti dans les comptes de la commune, et que la valeur nette comptable étant supérieure au prix de cession, il apparaissait un écart de 134 167,29 euros. Ce bâtiment avait fait l'objet d'un bail sur 20 ans avec la société Tivoly, avec des loyers assujettis à la TVA. La commune aurait dû amortir ce bâtiment depuis la généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M14 en 1997.

Afin de ne pas pénaliser le résultat de l'exercice, et sur les conseils de la DGFIP, il est proposé de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068, afin de régulariser le compte 28138 à hauteur de 134 167,29 €.

Cette opération sera neutre sur le résultat de l'exercice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Question diverse

Le conseil municipal vote une décision modificative de crédit du budget camping : Afin de passer le dernier mandat de 2025 sur le compte 6518 (autres redevances), il est nécessaire d'abonder de 0,35 € ce compte par diminution de la même somme du compte 022 (dépenses imprévues)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h

En mairie, le 23 janvier 2026

Le Maire, Edouard MEUNIER

